

# Jeu-concours spécial « Soldes d'hiver 2026 » L'Autre Faubourg

## Article 1 : ORGANISATION DU JEU

L'Association Autre Faubourg Animation (n°W4920075006), représentant le Parc Commercial L'AUTRE FAUBOURG, ayant son siège social 7 rue Sorel Tracy - 49300 Cholet et représentée par Monsieur Olivier VINCENOT, organise un jeu sans obligation d'achat dans le cadre des Soldes d'hiver 2026 l'Autre Faubourg, du 7 janvier au 3 février 2026, de 10h à 19h30.

## Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et ayant flashé le QR code dans une enseigne participante (annexe 1) du centre commercial pendant la période du jeu.

### Ne peuvent participer :

- Les commerçants de l'Autre Faubourg et leurs salariés,
- Les collaborateurs et les salariés de l'Association AUTRE FAUBOURG ANIMATION, du Syndicat des copropriétaires, ainsi que de toutes les sociétés filiales, des membres de leur famille directe,
- Toute personne ou société ayant collaboré à la conception et à la rédaction de ces jeux.

La participation s'effectue exclusivement en ligne :

- En scannant le **QR code présent en caisse dans les enseignes participantes**,
- Via une page de jeu hébergée sur la plateforme **Socialshaker**.

Pour valider leur participation, les joueurs devront renseigner les informations suivantes :

- Nom
- Prénom
- Adresse email
- Numéro de téléphone

## Article 3 : MODALITÉS DU JEU

### **3.1 Principe du jeu**

Le jeu est un **jeu instantané en ligne de type “grattage”**.

La participation au jeu s'effectue en scannant le **QR code présent en caisse dans les enseignes participantes**.

Le scan du QR code redirige automatiquement le participant vers la page suivante :

<https://www.autre-faubourg.com/jeu-concours-soldes/>

Cette page héberge le jeu instantané de type « grattage », opéré via la plateforme **Socialshaker**, permettant au participant de découvrir immédiatement s'il a gagné ou perdu.

Les instants gagnants sont **préprogrammés de manière aléatoire** sur la plateforme Socialshaker.

### **3.2 Conditions de participation**

- Une seule participation **par personne et par jour** est autorisée (même nom, prénom, adresse email et numéro de téléphone). **L'Autre Faubourg se réserve le droit de demander une pièce d'identité aux gagnants pour vérifier leur identité et leur âge avant remise des lots.**
- Toute tentative de participation frauduleuse entraînera l'annulation immédiate de la participation et, le cas échéant, du lot gagné.
- La participation est strictement personnelle et nominative.

### **Article 4 : DESCRIPTION DES LOTS**

- 60 stylos de l'Autre Faubourg d'une valeur unitaire de 2,98€
- 200 sacs shopping de l'Autre Faubourg d'une valeur unitaire de 4€
- 60 carnets de l'Autre Faubourg d'une valeur unitaire de 4,79€
- 5 boissons chaudes de chez Café 1986 d'une valeur unitaire de 5€
- 77 cartes cadeaux multi-enseignes de l'Autre Faubourg d'une valeur unitaire de 10€
- 3 cartes cadeaux de chez Vanikoro d'une valeur unitaire de 15€
- 1 carte cadeau multi-enseignes de l'Autre Faubourg d'une valeur unitaire de 30€
- 1 carte cadeau de Kiabi d'une valeur unitaire de 30€
- 1 box produits Bleu Libellule d'une valeur unitaire de 30€
- 4 montures solaires de chez Optical Center à moins de 100€ l'unité
- 1 box produits Bleu Libellule d'une valeur unitaire de 106,70€

Les gagnants ne pourront en aucun cas réclamer la contre-valeur de leur lot en argent ou demander à échanger celui-ci contre un cadeau de même valeur et devront accepter leur lot tel que décrit. Chaque gagnant se réserve le droit de refuser son lot ; dans ce cas celui-ci s'engage à ne pas revenir sur sa décision en la formalisant par un courrier ou e-mail adressé à : L'Association Autre Faubourg Animation, 7 rue Sorel Tracy 49000 Cholet ou [cholet@autre-faubourg.com](mailto:cholet@autre-faubourg.com)

### **Article 5 : REMISE DES LOTS**

Les lots gagnés lors du jeu instantané en ligne sont **à retirer exclusivement au Point Information de L'Autre Faubourg**.

Le retrait des lots est possible **jusqu'au 7 février 2026 inclus**, aux horaires d'ouverture du Point Information.

Le gagnant devra présenter :

- Une pièce d'identité en cours de validité,
- La preuve de gain fournie via la plateforme Socialshaker (email ou écran de confirmation).

Passé le **7 février 2026**, tout lot non réclamé sera considéré comme définitivement perdu et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.

Lors de la remise des lots, une photo du gagnant pourra être demandée en vue d'une publication sur les réseaux sociaux de l'Autre Faubourg. Toutefois, cette photo reste facultative.

## **Article 6 : CONTESTATION**

Toute contestation sur le déroulement des jeux sera tranchée en dernier ressort par un jury composé de représentants des commerçants de l'Autre Faubourg. Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler les jeux, ainsi que la dotation de nature et de valeur équivalentes.

## **Article 7 : DROITS INCORPORELS ET DROITS A L'IMAGE**

La participation aux présents Jeux donne aux organisateurs l'autorisation de publier, pendant 1 an, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente opération, ainsi que dans des opérations ultérieures de communication sur les marques de la société organisatrice, les noms, prénoms et villes des gagnants ainsi que leurs photos, exploités ensemble ou séparément, sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation.

## **Article 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le simple fait de participer aux jeux implique l'acceptation pleine et entière, ferme et définitive du présent règlement, sans qu'il soit possible d'exercer un quelconque recours de quelque nature qu'il soit à l'encontre du Parc Commercial ou des organisateurs, lesquels sont habilités à trancher souverainement toutes difficultés pratiques et matérielles réservées à l'application et l'interprétation dudit règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer aux jeux, mais également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

## **Article 9 : RESPONSABILITE**

Lors de sa participation aux jeux, le participant aura la possibilité de demander que ses données personnelles soient utilisées dans le cadre de l'envoi de newsletters ou de sms afin de connaître les dernières actualités de L'Autre Faubourg.

### **Responsabilité de la société organisatrice :**

#### **1. Préjudice**

La société organisatrice ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (financière, matériel, personnel...) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur à ses

jeux. La participation du joueur vaut acceptation de cette condition. Aucune réclamation ne sera acceptée.

## **2. Droit d'écourter, de modifier, de proroger ou d'annuler les jeux**

L'organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté (borne digitale qui fonctionne mal, fraude informatique, virus...) et/ou en cas de force majeure, ces jeux venaient à prendre fin par anticipation ou à être modifiés, reportés ou annulés. L'organisatrice se réserve la possibilité de suspendre les jeux si elle estime qu'elle n'est plus en mesure d'assurer la sécurité des informations personnelles des participants.

### **Conditions légales de traitement des données personnelles :**

Le traitement de vos données personnelles est soumis à votre accord en décidant de participer à un concours.

Ces données personnelles sont collectées par l'Association Autre Faubourg Animation, 7 rue Sorel Tracy, 49300 Cholet

Quand vous vous inscrivez à notre jeu concours, les données suivantes sont collectées et traitées :

- Nom
- Prénom
- Adresse email
- Numéro de téléphone

### **Destinataire des données :**

Les données personnelles collectées vous concernant sont destinées à l'association organisatrice du jeu concours et ses services organisant le jeu concours.

L'Association Autre Faubourg Animation ne vend ni ne loue vos données personnelles à des tiers à des fins marketings.

### **Utilisation des données :**

Elles sont destinées à la société organisatrice, à la seule fin de la participation au jeu, de contacter les participants au jeu concours, pour identifier les participants, vérifier l'âge des participants, contacter les gagnants, remettre et suivre la remise des lots.

Conformément aux lois "Informatique & Liberté" no 78-17 du 6 janvier 1978 et "RGPD", vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition, et de suppression de vos données personnelles en contactant l'Association Autre Faubourg Animation, 7 rue Sorel Tracy, 49300 Cholet.

Vous avez le droit de retirer votre consentement au traitement de vos données personnelles à tout moment. Dans ce cas, vous ne pourrez plus participer à ce concours, votre participation ne sera pas prise en compte et sera supprimée.

### **Durée de conservation des données :**

Les données seront conservées uniquement pendant une durée de 1 an pour les seuls besoins du jeu et ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales.

Du seul fait de leur participation, les gagnants autorisent la société organisatrice à publier, reproduire et utiliser leur prénom, nom, ville, à des fins d'informations liées au présent jeu et

ses résultats sur la page Facebook, le site internet, le point info de L'AUTRE FAUBOURG, pendant la durée de conservation des données.

#### **Article 10 : DEPOT DU REGLEMENT**

Le présent règlement est consultable gratuitement au **Point Information de L'Autre Faubourg**, situé 7 rue Sorel Tracy – 49300 Cholet, pendant toute la durée du jeu.

Il peut également être communiqué sur simple demande adressée à l'Association Autre Faubourg Animation par mail à : **cholet@autre-faubourg.com**

## ANNEXE 1 – Enseignes Participantes

B&M : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Bleu Libellule : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

BZB : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Célio : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Chaussea : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Cultura : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Darty : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Décathlon : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Devred : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Easy Cash : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Ecouter Voir : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Faubourg Café : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Grain de Malice : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Intersport : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Kiabi : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

King Jouet : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

La Bo'd'gars : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

4 MURS : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

La Foir'Fouille : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Maisons du Monde : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Maxizoo : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Notting Hill : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Optical Center : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Orchestra : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Point Information de l'Autre Faubourg : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Promod : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Show Viennois : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Morgan : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Vanikoro : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Vertbaudet : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET

Yes store : 7 rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET